

que cet ordre n'a jamais existé qu'en idée : en ce cas, ça été l'idée mère de nos magnifiques invalides.

---

1587.

ORDRE *de Notre-Dame de Lorette.* (ROME.)

Institué par le pape Sixte-Quint.

Les chevaliers de cet ordre devoient faire la guerre aux corsaires qui infestoient la Marche-d'Ancône, donner la chasse aux voleurs de la Romagne, et garder la ville de Lorette. Ils portoient une médaille d'or chargée de l'image de Notre-Dame de Lorette. Pag. 232, pl. XVII, n° 3.

Cet ordre, ainsi que la plupart de ceux que les papes ont institués, n'exigeoit pas de preuves de noblesse. Aboli.

---